

Collecte des déchets 2018



VOISINS-LE-BRETONNEUX

Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchets verts	Verre (jeudi toutes les 2 semaines)											
			janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
			4 et 18	1 ^{er} et 15	1 ^{er} , 15 et 29	12 et 26	10 et 24	7 et 21	5 et 19	2, 16 et 30	13 et 27	11 et 25	8 et 22	6 et 20
mardi et vendredi	mercredi	lundi du 5 mars au 26 novembre	Encombrants (2 ^e jeudi du mois)											
			janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
			11	8	8	12	10	14	12	9	13	11	8	13



INFOS PRATIQUES POUR LA COLLECTE



Collecte des déchets même les jours fériés sauf le mardi 1^{er} mai (avancée au lundi 30 avril)



Vos bacs poubelle, déchets verts et encombrants doivent être sortis la veille au soir de la collecte

CONSIGNES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets volumineux et/ou lourds provenant des particuliers (2 m³ maxi).

Ces objets doivent être portables par deux personnes, de taille raisonnable et ne doivent pas encombrer le passage.

- Ferraille
- Matelas, sommiers et meubles (privilégiez la reprise par le magasin lors d'un nouvel achat)
- Bois

Les objets refusés* sont (liste non exhaustive) :

- Produits toxiques (phytosanitaires, huiles, peintures...)
- Déchets dangereux (bouteille de gaz, verre brisé, fenêtres...)
- Gravats, plâtre, sanitaires
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques - D3E

* Acceptés sous conditions en déchetterie. sqy.fr/dechetteries



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



**VOISINS
LE-BRETONNEUX**



Plus d'infos :

sqy.fr/dechets | dechets@sqy.fr

0 800 078 780 Service & appel gratuits